



S.I.R.D.

135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **23-07**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
du 27 juin 2007**

Le vingt sept juin deux mille sept, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Marcel REPELLIN, Maire de Seyssinet-Pariset

Date de convocation : 12 juin 2007

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 10 Votants : 13

Présents : Mmes CARRIER, CHAPUIS, MM ARNEODO(2), BAFFERT(2), BOULARD, CARREL(2), EYBERT-GUILLON, MERLE, REPELLIN, ROUX

Absents excusés : Mmes BROUZET, SUCHEL, MM COIGNÉ, MATRAIRE, DUCLOT, GAUTHIER, JULLIEN, BELLOC

Président de séance : M. REPELLIN

Secrétaire de Séance : M. BAFFERT

Rappel du quorum : 10

Objet : **ADMINISTRATION GENERALE**

Approbation du compte de gestion 2006 dressé par le Trésorier Principal de Fontaine.

Rapporteur : Marcel REPELLIN

Le Comité syndical, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006,

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été justifiées,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

✓ DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2006 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Conforme au registre
Ainsi fait les jours, mois et ans susdits

Seyssinet-Pariset, le 29 juin 2007
Le Président
Marcel REPELLIN